



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2023-195

PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2023

Sommaire

DDETS 13 /

13-2023-08-07-00002 - Arrêté établissant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales et abrogeant l'arrêté N°13-2023-06-15-00001 du 15 juin 2023 (8 pages)

Page 3

Direction générale des finances publiques /

13-2023-08-08-00001 - Délégation de signature du SIP Marseille République à compter du 1er septembre 2023 (4 pages)

Page 12

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône /

13-2023-08-08-00002 - Arrêté autorisant la mise en commun des effectifs de police municipale des communes de Sausset-les-Pins et de Carry-le-Rouet à l'occasion des festivités organisées dans la commune de Sausset-les-Pins le 14 août 2023 (2 pages)

Page 17

DDETS 13

13-2023-08-07-00002

Arrêté établissant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales et abrogeant l'arrêté N°13-2023-06-15-00001 du 15 juin 2023



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
des Bouches-du-Rhône**

**Arrêté établissant la liste départementale des mandataires judiciaires
à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales
et abrogeant l'arrêté N°13-2023-06-15-00001 du 15 juin 2023**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet du département des Bouches-du-Rhône**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 471-1 et L. 474-2 ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 portant subdélégation de signature de Madame Nathalie DAUSSY dans le cadre des compétences relevant du Préfet de département, aux principaux cadres de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté R93-2020-12-21-002 du 21 décembre 2020 du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant approbation du schéma régional 2021-2025 des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ;

VU l'arrêté préfectoral n°13-2023-06-15-00001 du 15 juin 2023 établissant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales des Bouches-du-Rhône et abrogeant l'arrêté N°13-2022-02-14-00002 du 14 février 2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de publier un nouvel arrêté liste dès qu'une modification relative à l'activité des préposés, des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel et des associations tutélaires le justifie ;

SUR PROPOSITION de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des services et personnes, prévue à l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles, habilités à être désignés en qualité de **Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)** par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la **sauvegarde de justice** ou au titre de la **curatelle** ou de la **tutelle** ou au titre de la **Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)** est ainsi établie pour le département des Bouches-du-Rhône :

A) Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs autorisés :

- Association Tutélaire de Protection (**ATP**)

Adresse : 14 cours Joseph Thierry 13001 MARSEILLE

Courriel : association@atp-mediterranee.org Téléphone : 04 95 04 51 70

- Association Soutien au Handicap Mental et Psychique (**SHM**)

Adresse : 12 rue de Lorraine 13417 MARSEILLE Cedex 08

Courriel : contact@shmse.org Téléphone : 04 91 13 47 47

- Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône Service Majeurs Protégés (**UDAF13**)

Adresse : 43 avenue des Chutes Lavie 13457 MARSEILLE Cedex 13

Courriel : services.sociaux@udaf13.fr Téléphone : 04 91 10 06 00

- Association Tutélaire de Gestion (**ATG**)

Adresse : Immeuble Aquilon 75 rue Denis Papin « La Duranne » 13100 AIX-EN-PROVENCE

Courriel : atg.aix@a-t-g.fr Téléphone : 04 42 28 14 90

B) Mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel - Identité et lieu d'exercice professionnel :

TRIBUNAL PRINCIPAL D'AFFECTATION

NOM	Certificat MAJ	Adresse professionnelle	Tribunaux judiciaires						Agrément dans d'autres départements
			Aix	Aubagne	Marseille	Martigues	Salon	Tarascon	
ABASSI Houda		LA POSTE VILLAGE BP20 13790 ROUSSET abassimjpm@gmail.com 07 83 37 16 05	X	X	X				
AIMONE Jacques		14bis rue Foch 13330 PELISSANNE mjpm13@orange.fr 06 42 19 74 23	X		X	X	X		
ANDRAUD Nicole		345 route de la Bellandière 13480 CABRIES cabinetandraud@aol.com 06 89 34 84 95	X						
BAATOUCHE Fatiha		BP 30045 13315 MARSEILLE CEDEX 15 fatiha.baatouche.mjpm@gmail.com 06 64 51 31 35	X	X	X				
BAUX Josiane		Résidence Les Airelles Bât C 42 rue Tomasi 13009 MARSEILLE josiane.baux@wanadoo.fr 06 72 01 01 81			X				
BERNARD Marie José		10 boulevard des vignes 13400 AUBAGNE mariejobernard2@free.fr 06 74 91 83 63		X	X				

DDETS des Bouches du Rhône 66A rue St Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06

BERNARDI Yves		4 rue de la Loge 13002 MARSEILLE yves.bernardi0703@orange.fr 06 33 53 02 38	X	X	X				
BIDAULT Adrien		BP 36 13441 MARSEILLE CEDEX 06 bidaultmjpm13@gmail.com 07 70 30 80 76		X	X	X			
BIJAOUI Nadia		1 Avenue des Poilus Clos Poggio 2 13013 MARSEILLE nadiabijaoui.mjpm@sfr.fr 06 26 02 07 13			X				
BILLON Sandra		BILLON GESTION TUTELLE BP 70106 13833 CHATEAURENARD Ce- dex billon.gestiontutelle13@gmail.- com 06 34 28 97 09					X		
BINKUS Dominique		Espace SPOTEE 105 chemin des Valladets 13510 EGUILLES cabinet@binkus-mjpm.fr 06 69 56 12 68	X	X		X	X		
BOETTO-ANDREANI Françoise		249 avenue de Champan 13600 LA CIOTAT f.boettoandreani@gmail.com 06 69 79 81 55	X	X	X	X	X		Var
BOETTO-FAURIE Fabienne		249 avenue de Champan 13600 LA CIOTAT fabienne.boetto@gmail.com 09 82 54 03 45	X	X	X	X	X		Var
BORDAT-RIVIERE Cécile		8 boulevard de la République 13100 AIX-EN-PROVENCE bordatrivieremjpm@outlook.fr 06 07 61 30 40	X	X	X	X			
BRARD-VEDEL Julie		BP 101 13701 LA CIOTAT j.brard.vedel@gmail.com 07 83 15 37 75	X	X	X	X	X		
CALVET Hélène	MAJ	Cabinet MJPM CALVET 7 Place Félix Baret 13006 MARSEILLE mandataire@calvethelene.com 06 61 40 65 84	X	X	X				
CARRERE Patrick		BP 81041 13781 AUBAGNE CEDEX pcarrere@hotmail.com 06 61 83 90 22	X	X	X		X		Var
CERUTTI Danièle		645 chemin des Grands Mellets 13400 AUBAGNE mjpm.daniele.cerutti@gmail.com 06 87 23 23 23		X					
CESARO Méline		BP 40039 13351 MARSEILLE cesaro.mjpm@gmail.com 06 99 20 34 77		X	X				
COVES-HOESTLANDT Sophie		574 chemin de Riquet 13400 AUBAGNE s.coves@free.fr 06 13 74 90 30		X					
DAUCHELLE Maryse		Chemin Mouret Le Puy des Lauriers 13 13100 AIX-EN-PROVENCE mandataire@dauchelle-mjpm.fr 06 73 03 28 70	X						Vaucluse
DAUMESNIL Jean-Louis		4 clos Flavien 13250 SAINT CHAMAS jdaumesnil@free.fr 06 18 30 23 69				X	X		
DE BRUYNE Juliette		Cabinet DE BRUYNE 6 rue Georges Bizet BP 123 13835 CHATEAURENARD Ce- dex debruyne.justice@gmail.com 06 70 20 23 06					X	X	Gard Vaucluse

DDETS des Bouches du Rhône 66A rue St Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06

DELATOUCHE Aurore	MAJ	BP 15 13780 CUGES LES PINS delatouche.aurore@orange.fr 06 51 41 64 82	X	X	X				
DEMARcq Joël		11 rue René Ollier 13470 CARNoux-EN-PROVENCE demarcq.joel@orange.fr 06 48 19 83 07		X					
DEMOULIN Michel		BP 22 13710 FUVEAU michel.demoulin@outlook.com 06 72 77 49 54	X	X	X				
DUBOIS Magali		BP 50324 13667 SALON DE PROVENCE Cedex m.dubois@mjpm013.fr 06 88 89 42 77				X	X		
FERNANDEZ-CHERAITIA Sabrina		ZI du Tubé 25 Avenue du Tubé 13800 ISTRES mjpmfernandezcheraitia@cabi- netmandataires.fr 07 69 61 65 14	X		X	X	X	X	
FOGGIA Clara		Chemin Cros de Cabane 13720 BELCODENE clarafoggia@yahoo.fr 07 71 88 08 36		X					
FRANCO Aurélie		BP 60107 13363 MARSEILLE CEDEX 10 aurelie.franco@af-mjpm.com 06 33 94 48 74		X	X				
FREYERMUTH Vérane		BP 60022 13691 MARTIGUES Cedex mjpm.martigues@orange.fr 06 61 24 85 60	X			X	X		
FRIARD Myriam		BP 10004 13551 SAINT MARTIN DE CRAU mfriard.mjpm@mjthemis.fr 06 02 10 27 91	X				X	X	
GALLAND Christelle		BP 81344 13784 AUBAGNE Cedex cgalland.mjpm@mjthemis.fr 06 03 73 09 69	X	X	X		X		
GIBERT Chantal		BP 124 13153 TARASCON contact@mjpgibert.fr 06 06 76 40 31						X	Gard Vaucluse
GIRARD-AVENTINI Sté- phanie		BP 70020 13361 MARSEILLE Cedex 10 s.aventini.mjpm13@gmail.com 07 83 69 52 09	X	X	X				
GOSMINI Maryvonne		24 rue Emile Duployé 13007 MARSEILLE gosmini.maryvonne@gmail.com 06 75 70 01 83	X	X	X				Var
GOUAL Sémira		14 Bd de Pont de Vivaux BP 20006 13361 MARSEILLE Cedex 10 sgoual@yahoo.fr 06 67 32 05 05	X	X	X	X			
HANON Danièle		818 Chemin de la Loube 13650 MEYRARGUES daniele.hanon@hotmail.fr 06 69 33 22 82	X						
HENRION Séverine		Résidence le Marina Bât B 46 boulevard Jourdan Barry 13008 MARSEILLE shenrionmjpm@gmail.com 06 24 63 52 50		X	X				
HEROIN Pierre		BP 20059 13632 ARLES Cedex pierre.heroin@wanadoo.fr 07 69 87 08 61						X	Gard Ardèche
INGRACHEN Odile		834 Chemin de Saint Privat 13790 ROUSSET ingrachen.odile@wanadoo.fr 06 18 18 20 60	X				X		
LAFOND Véronique		BP 14 13720 LA BOUILLADISSE lafondveronique.mjpm@orange.- fr 06 51 13 02 72	X	X	X				

DDETS des Bouches du Rhône 66A rue St Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06

LEONARDI Martine		BP 50130 13384 MARSEILLE Cedex 13 m.leonardi.mjpm@gmail.com 06 46 74 57 67	X	X	X	X			
LOUGNON Lyzianne		BP 21306 30016 NIMES Cedex 1 lyz@mjpm-lougnon.com 06 11 93 37 36						X	Gard
MANGIONE Laurianne	MAJ	BP 20013 13633 ARLES CEDEX l.mangione.mjpm@free.fr 07 66 56 02 76				X	X	X	
MANNONE Valérie		BP 90029 13741 VITROLLES CEDEX mjpmvaleriemannone@outlook.- com 07 66 10 20 37	X		X	X			
MARTINS Nathalie		BP 50022 13141 MIRAMAS cedex mjpm.martins@gmail.com 06 59 17 94 96	X			X	X	X	
MICHAUD Sandrine	MAJ	BP 90032 13234 MARSEILLE Cedex 4 s.michaudmjpm@yahoo.fr 09 80 73 79 26	X	X	X	X			
OLLIER Blandine		La Malounière Bât H 219 avenue de Verdun 13400 AUBAGNE blandine.ollier@hotmail.fr 06 18 69 67 13	X				X		
ORTOLI Ghislaine		172 chemin de Bassan 13360 ROQUEVAIRE ortolig@yahoo.fr 06 24 36 83 53	X	X					
PARIZOT Fernand		Chemin de Sainte Marthe 5 Clos Marie 13910 MAILLANE fernand.parizot@wanadoo.fr 06 60 63 24 60						X	
PELLET Bernard		6 chemin de Fina Quartier Gouste Soulet 13710 FUVEAU bern.pellet@orange.fr 06 89 63 08 77	X	X	X				
PEROL Jean-Paul		6 avenue Jules Siegfried 13009 MARSEILLE letuteur13@free.fr 06 87 75 27 10		X	X				
POISSONNIER Valérie		BP 69 13680 LANCON-PROVENCE poissonnier.mjpm@orange.fr 06 60 46 72 83	X		X		X		
REYNAUD Fabienne		BP 40042 13381 MARSEILLE cedex 13 reynaud.fabienne@yahoo.fr 06 75 80 44 35	X	X	X				
REYNAUD Guillaume		BP 60158 13384 MARSEILLE CEDEX 13 guillaume.reynaud.mjpm@out- look.fr 06 72 70 65 66	X	X	X				
RIGAUD Elisabeth		240 chemin Robert Gravier 13100 AIX-EN-PROVENCE rigaud.mjpm@hotmail.fr 06 95 93 57 25	X				X		
ROMERA Olivia		Centre d'affaires 4 avenue de la Pétanque 13600 LA CIOTAT olivia.romera@hotmail.fr 06 24 95 15 02	X	X	X				Var
ROUGE Déborah		BP 1316 13007 MARSEILLE d.rouge@mjpm-13.fr 06 21 84 66 96			X	X			
ROUSSET Françoise		41 boulevard Villecroze 13014 MARSEILLE francoise.rousset6@wanadoo.fr 06 10 07 10 06	X	X	X				

DDETS des Bouches du Rhône 66A rue St Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06

ROY Axelle		Hôtel d'activités 128 Bd de la Libération 13004 MARSEILLE axelle.roy@outlook.fr 07 67 19 73 77	X	X	X				
ROY Nicole		Central Prado Bât B 10 impasse du Gaz 13008 MARSEILLE roynicole13@gmail.com 06 80 27 37 98			X				
RUBIO Laurence		BP 5 13990 FONTVIEILLE rubio.mjpm@gmail.com 06 51 40 89 72						X	
SAID Rachid	MAJ	BP 15 13150 TARASCON said.mjpm13@yahoo.com 06 09 33 27 75					X	X	
SAPET Henri-Sylvio		9 square Michelet 13009 MARSEILLE henrisapet13@gmail.com 06 60 19 92 20	X	X	X				
SAVALLI-FERNANDEZ Isabelle	MAJ	BP 80003 13361 MARSEILLE CEDEX 10 isabellesavallifernandez@gmail.com 06 01 11 96 61	X	X	X				
SAVOURNIN Lydia		BP 80195 13745 VITROLLES CEDEX savournin-lydia@orange.fr 06 85 54 53 52	X			X	X		
SCAGLIARINI Anne-Marie		BP 40053 13721 MARIIGNANE CEDEX am.scagliarini@sfr.fr 06 74 87 05 39	X			X	X		
SCOGNAMIGLIO Julie		11 rue Pierre Loti 13170 LES PENNES MIRA- BEAU jscognamiglio.mjpm@gmail.com 06 01 74 47 41	X		X	X			
SIMITSIDIS Jean-Basile		BP 40167 13697 MARTIGUES Cedex jb.simitsidis@orange.fr 06 45 49 23 82			X	X			
VANNOD Myriam		30 boulevard Philippon 13004 MARSEILLE mvannod@free.fr 06 50 42 04 94	X	X	X				
VINCART Amandine		BP 13 30840 MEYNES amandine.vincart@gmail.com 06 17 93 57 27						X	
WEIRBACK Jennifer		Centre d'Affaires Etoile Valentine 20 Traverse de la Montre 13011 MARSEILLE contact@mjpmmpaca.fr 06 50 61 60 19	X	X	X				

C) Mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposés d'établissement personnes physiques :

- **Monsieur GARNAUD Robert et Madame LAUGERO Muriel** préposés du CENTRE HOSPITALIER MONTPERRIN 109 avenue du Petit Barthélémy 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Mail : muriel.laugero@ch-montperrin.fr - rgarnaud@ch-montperrin.fr Téléphone : 04 42 16 16 16
- **Madame LARDON Brigitte**, préposée du CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX - CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS Centre Roger Duquesne 3 chemin de la Vierge Noire 13097 AIX-EN-PROVENCE - Mail : blardon@ch-aix.fr Téléphone : 04 42 33 92 83
- **Monsieur IVACHKA Mikalaï**, préposé du FOYER D'ENTRAIDE DE LA LEGION ETRANGERE Quartier Viénot BP 21355 13784 AUBAGNE - Mail : tutelle.fele@outlook.fr Téléphone : 04 42 18 12 30
- **Madame GENEVET Muriel**, préposée de l'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL LOUIS PHILIBERT 2991 RD 561 - CS 20045 13610 LE PUY SAINTE REPARADE
Mail : mjpm@epd-louisphilibert.fr Téléphone : 04 42 61 77 00

- **Mesdames JACOTIN-MAURICE Julie** (tél. : 04 91 87 68 42 et portable : 07 62 00 95 32) et **PELAPRAT Emmanuelle** (tél. : 04 91 87 67 17 et portable : 06 22 30 48 89), préposées du CENTRE HOSPITALIER VALVERT 78 boulevard des Libérateurs 13011 MARSEILLE
Mail : tutelle@ch-valvert.fr Téléphone assistante Mme Carole KRIEGER : 04 91 87 67 18
- **Mesdames NOUARI Brigitte, CAUSSY Sophie et TAFAWOU Armelle** préposées de l'HOPITAL EDOUARD TOULOUSE 118 chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
Mail : brigitte.nouari@ch-edouard-toulouse.fr - sophie.caussy@ch-edouard-toulouse.fr – armelle.tafawou@ch-edouard-toulouse.fr Téléphone : 04 91 96 98 00
- **Monsieur FONTENIT Mathieu**, préposé à la FONDATION SAINT-JEAN DE DIEU - EHPAD SAINT BARTHELEMY 72 avenue Claude Monet BP 40552 13312 MARSEILLE Cedex 14
Mail : m.fontenit@fondation-sjd.fr Téléphone : 04 95 05 10 40
- **Mesdames TORRES Laetitia et DECROIX Delphine**, préposées à l'APHM, aux pôles psychiatrie et addictologie de l'HOPITAL SAINTE MARGUERITE 270 boulevard Sainte Marguerite 13009 MARSEILLE et de HOPITAL DE LA CONCEPTION 147 boulevard Baille 13005 MARSEILLE
Mail : laetitia.torres@ap-hm.fr - delphine.decroix@ap-hm.fr Téléphone : 04 91 38 00 00
- **Mesdames BESOMBES Marion et PHILIBERT Mathilde**, préposées au CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL 176 avenue de Montolivet BP 50058 13012 MARSEILLE ainsi qu'au CENTRE HOSPITALIER D'ALLAUCH Chemin des Mille Ecus 13190 ALLAUCH
Mail : tutelle@cgd13.fr Téléphone : 04 91 12 74 70

Article 2

La liste des personnes et services habilités à être désignés par les juges, au titre de l'article L.474-1 du code de l'action sociale et des familles, en qualité de **Délégué aux Prestations Familiales (DPF)** est ainsi établie pour le département des Bouches-du-Rhône :

- **Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône (UDAF 13)**
Service Aide à la Gestion du Budget Familial
Adresse : 43 avenue des Chutes Lavie 13457 MARSEILLE Cedex 13
Courriel : services.sociaux@udaf13.fr Téléphone : 04 91 10 06 00

Article 3

Le présent arrêté sera notifié :

- aux intéressés,
- aux procureurs de la République près le tribunal judiciaire des villes d'Aix-en-Provence, Marseille et Tarascon,
- aux juges des contentieux de la protection des tribunaux judiciaires d'Aix-en-Provence, Marseille et Tarascon et des tribunaux de proximité d'Aubagne, Martigues et Salon-de-Provence,
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire des villes d'Aix-en-Provence, Marseille et Tarascon,
- aux directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, soit hiérarchique auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Marseille, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours gracieux ou hiérarchique a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application «Télérecours citoyens» accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

Cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2023-06-15-00001 du 15 juin 2023 établissant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7 août 2023

Pour le Préfet et par délégation,

La directrice départementale

signé

Nathalie DAUSSY

Direction générale des finances publiques

13-2023-08-08-00001

Délégation de signature du SIP Marseille
République à compter du 1er septembre 2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

SIP de MARSEILLE République

Délégation de signature

La comptable, Sophie LEVY, cheffe de service comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Marseille République ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques publié au Journal officiel n° 264 du 15 novembre 2022.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mmes ROULAND Isabelle IDIV HC et CRUCIFIX Jacqueline IDIV CN, adjointes à la responsable du service des impôts des particuliers de Marseille République, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 15 mois et sans limitation de montant ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) en matière de recouvrement, les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000€.

d) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les

actes de poursuites, les interruptions d'actes de poursuites, les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

e) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ANIEL Jean-pierre	KASSI Mohamed
PLATEEL Maxime	FREDOU Patricia
PETRIARTE Christian	

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GERARDO Julien	HIMIDI Aisha
M'HOUMADI Fatima	NEL Isabelle
PEREZ Cécile	THFOIN Guillaume
ZENASNI Lotfi	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AGOSTINO Magali	ALI SADONI Assiat
BATLLO Deborah	BEN TAHAR Laïla
BERTHELOT-ROUVEL Christine	BOURDET Anouk
EL AFTI Myriam	GHARIANI Thierry
GRAFFEUILLE Richard	LOPEZ Céline
MERZOUGUI Nour El Houda	MONGE Rachel
PASQUALINI Christophe	RHZIYEL Adam
VERDERAME Frederic	ZAIMECHE Nadia
MAYEBOLA Maylis	VERDERAME Nathalie
	BLANC Patrick

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, pour tout contribuable relevant du SIP de Marseille République :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ANIEL Jean Pierre	Inspecteur	5 000 €	10 mois	30 000 €
KASSI Mohamed	Inspecteur	5 000 €	10 mois	30 000 €
PLATEEL Maxime	Inspecteur	5 000 €	10 mois	30 000 €
PETRIARTE Christian	Inspecteur	5 000 €	10 mois	30 000 €
PITON Betty	Contrôleur principal	1 000 €	10 mois	15 000 €
BAHLOUL Nabila	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
HELLAL Célia	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
HIMIDI Aisha	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
LENTZY Eric	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
LUC Nathalie	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
M'HOUMADI Fatima	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
NEL Isabelle	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
OUARTANI Alissa	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
PEREZ Cécile	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
THFOIN Guillaume	Contrôleur	1 000 €	10 mois	15 000 €
ABDELKRIM Hakima	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
APRUZESSE Stéphane	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
BATLLO Deborah	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
BERTHELOT-ROUVEL Christine	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
BOZZALA-PRET Béatrice	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
BRUN Laurent	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
FERRER Patrice	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
GILLOT Angélique	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
GRAFFEUILLE Richard	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
LENOIR Lucie	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
MERZOUGUI Nour El Houda	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
MONGE Rachel	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
PACKA Nadege	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
PREPOUSIDES Noémie	Contractuelle – C administratif	500 €	5 mois	5 000 €
RHZIYEL Adam	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
VERDERAME Frederic	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
BLANC Patrick	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €
MAYEBOLA Maylis	Agent des FP	500 €	5 mois	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} septembre 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs du département des Bouches du Rhône.

A Marseille le 8 août 2023

La comptable, responsable du Service des Impôts des
Particuliers de MARSEILLE REPUBLIQUE

signé
Sophie LEVY

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2023-08-08-00002

Arrêté autorisant la mise en commun des effectifs de police municipale des communes de Sausset-les-Pins et de Carry-le-Rouet à l'occasion des festivités organisées dans la commune de Sausset-les-Pins le 14 août 2023



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau Sécurité et Ordre Publics

Arrêté autorisant la mise en commun des effectifs de police municipale des communes de Sausset-les-Pins et de Carry-le-Rouet à l'occasion des festivités organisées dans la commune de Sausset-les-Pins le 14 août 2023

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article L.512-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2014-134 du 14 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 nommant Mme Frédérique CAMILLERI préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 26 août 2021 portant nomination de M. Rémi BOURDU en qualité de directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu la demande du 5 août 2023 de mise à disposition de policiers municipaux de la commune de Carry-le-Rouet formulée par le maire de Sausset-les-Pins à l'occasion de festivités organisées dans sa commune le 14 août 2023 ;

Vu l'accord du 3 août 2023 du maire de Carry-le-Rouet pour la mise à disposition d'agents de police municipale de sa commune au profit de la commune de Sausset-les-Pins ;

Considérant que la demande du maire de Sausset-les-Pins est justifiée par des considérations liées au maintien de la tranquillité et de l'ordre public.

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article premier : La mise en commun de deux agents de police municipale de la commune de Carry-le-Rouet au profit de la commune de Sausset-les-Pins est autorisée, du lundi 14 août 2023 à 19h00 au mardi 15 août 2023 à 2h00, à l'occasion des festivités organisées dans cette commune ;

Article 2 : La commune de Sausset-les-Pins bénéficie du concours des agents de police municipale mentionnés à l'article 1^{er} munis de leurs équipements réglementaires et de leur armement conforme aux catégories pour lesquelles le maire de Sausset-les-Pins détient les autorisations de détention ;

Article 3 : Ces agents de police municipale assureront exclusivement des missions de police administrative en appui des policiers municipaux locaux ;

Article 4 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans les Bouches-du-Rhône. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif de Marseille est compétent pour connaître des litiges nés de l'application du présent arrêté. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Article 5 : Monsieur le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, les maires de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet et Monsieur le général commandant le groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le 08 août 2023

Pour la préfète de police
des Bouches-du-Rhône,
le directeur de cabinet

signé

Rémi BOURDU